

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie d'ASSAC sous la Présidence de Madame Myriam VIGROUX – Maire

Date de convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Etaient présents : Pascal DELBES, Josiane DELMAS, Dominique FAGES, Aline MALATERRE, Benoît VAN GAVER, Jérôme CORSO, Stéphane TROJANSKI, Alexandra PIZZETTA et Myriam VIGROUX

Absents excusés : Lucie ANGLES MARTY ayant donné pouvoir à Benoît VAN GAVER et Christophe SERRES

Secrétaire de Séance : Benoît VAN GAVER

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2022 est validé à l'unanimité des voix après que Mme Le Maire ait apporté des précisions sur certains points.

Maison RIGAL – Changement du système de chauffage

Madame Le maire expose au Conseil Municipal que les locataires actuels quitteront le logement le 17 janvier 2023. Elle propose de réaliser le changement du système de chauffage dont le devis s'élève à 15 328.81 € TTC et d'en profiter pour réaliser quelques travaux de rénovation. Elle précise que la commune a la possibilité de demander l'intervention des agents de la Communauté des Communes.

Le Conseil municipal unanime donne son accord et autorise Madame le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible pour la réalisation de ces derniers.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Madame Le maire propose au Conseil Municipal de procéder au virement de crédits proposé ci-dessous afin de permettre la réalisation de travaux dans l'ancienne maison RIGAL (Changement du système de chauffage et travaux de rénovation)

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D 231/140 : immobilisations en cours	23 000 €	
TOTAL D 23 / opération 140	23000 €	
D 231 / 108 / Immobilisations en cours		23 000 €
TOTAL D 23 / opération 108		23 000 €

Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Madame Le maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture du programme 141 – RENOVATION DE LA PETITE SALLE et au virement de crédits proposé ci-dessous afin de permettre le démarrage des travaux.

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D 231/140 : immobilisations en cours	5 000 €	
TOTAL D 23 / opération 140	5 000 €	
D 231 / 141 immobilisations en cours		5 000 €
TOTAL D 23 / opération 141		5 000 €

Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

Questions diverses :

- Demande de subvention du VO Patinage : Le conseil municipal ne donne pas suite
- Les travaux d'étanchéité de la maison FLOUTARD sont terminés
- Les arbres autour de la salle des fêtes sont achetés et plantés
- La CTG (Convention Globale Territoriale) a été signée le 7 novembre 2022 entre la CAF et toutes les communes de la CCVAL81
- Selon le syndicat de l'eau potable, les poteaux incendie de la Biscontarié et du village seraient à changer. Nous attendons un mail du syndicat pour en connaître le coût.
- France Services organisera une réunion à Assac en mai sur les bons gestes à adapter face aux arnaques
- Réunion du SDET : il faut s'attendre à une hausse autour de 30% pour 2023. L'Etat amortit la hausse. Une économie est faite grâce à l'achat groupé

La séance est levée à 21h40

Le maire,
Myriam VIGROUX

Le secrétaire de séance
Benoît VAN GAVER